

Pré-demande, formulaire CERFA,  
déclarations de perte disponibles  
sur :  
[www.mon.service-public.fr](http://www.mon.service-public.fr)

# PASSEPORT BIOMETRIQUE

Sur rendez-vous au  
04.74.90.70.92

Dans tous les cas, connaître les  
dates et lieux de naissance de  
vos parents.

Présence obligatoire de toutes personnes majeures et mineures (accompagnées du représentant légal).

<i>Lundi et Jeudi</i>	<i>13h30-16h45</i>
<i>Mardi et Vendredi</i>	<i>08h30-11h45</i>
<i>Mercredi</i>	<i>08h30-11h45 / 13h30-16h45</i>

## PIECES A FOURNIR

▪ Copie intégrale d'acte de naissance datée de moins de 3 mois uniquement dans le cas où le demandeur présente une pièce d'identité périmée depuis plus de 2 ans ou si aucun document d'identité n'est fourni.

☞ En cas de modification ou de changement d'état civil, bien vouloir fournir un document le justifiant (copie intégrale d'acte de naissance, mariage, décès, jugement ...).

▪ Ancien passeport

*Original + Copie des  
4 premières pages*

▪ Carte nationale d'identité  
en cours de validité

*Original*

▪ Justificatif de domicile ou de résidence

*Original*

Si vous êtes hébergé, la personne qui vous héberge doit fournir :

- Une pièce d'identité

*Original*

- Un justificatif de domicile

*Original*

- Une attestation certifiant qu'elle vous héberge depuis + de 3 mois

▪ Une photo d'identité en couleur aux normes ISO  
non découpée et datée de moins de 6 mois

*Photographie conseillé*

▪ Timbres Fiscaux (vendus en bureau de tabac, Trésor Public ou téléchargeables)

86 € pour une personne majeure

42 € de 15 à 17 ans

17 € pour les moins de 15 ans

☞ En cas de demande de renouvellement pour PERTE OU VOL :

Déclaration de vol effectuée en gendarmerie.

*Original + Copie*

Déclaration de perte téléchargeable sur le site indiqué ci-dessus

## Pièces complémentaires pour un mineur

▪ Pièce d'identité de la personne exerçant l'autorité parentale

*Original*

▪ En cas de divorce ou de séparation :

- Jugement de divorce ou de séparation

*Original*

- Si le mineur réside en alternance chez son père et chez sa mère :

- Justificatif de domicile des deux parents

*Original*

- Cartes d'identité des deux parents

*Original*